



SOUS COMMISSION JEUNES ARBITRES

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.96

PV N° 8 DU SAMEDI 10/10/2020

Réunion du 5 octobre 2020

- Responsable de la Commission des Arbitres : M. Tonio RODRIGUEZ : 06 80 40 26 80
- Désignations : M. Yann DUSSUD : 07 88 36 77 09.

DOSSIER RENOUELEMENT INCOMPLET

M. CAN Halil : manque un chèque de 8 € à l'ordre d'arbitre solidarité. Il ne sera pas désignable sans réception de la pièce citée.

RAPPEL

MM. BERTUCAT Alexis, BRUEL Hugo et THEVENET Tom sont priés de faire un courrier à la Délégation pour préciser leur position sur la saison 2020/2021, n'ayant rien reçu de leur part à ce jour, pour leur dossier arbitre.

INDISPONIBILITES

GEZGIN Méthéan : le 24 octobre 2020

KHEBAL Ryad : le 11 octobre ; le 31 octobre ; le 15 novembre ; le 21 novembre ; le 29 novembre ; le 6 décembre ; le 12 décembre.

COLLANGES Thibault : le 24 octobre.

RAPPEL : les indisponibilités doivent nous parvenir 3 semaines à l'avance. En cas de demande d'indisponibilité trop tardive, le règlement intérieur sera appliqué

AVIS AUX ARBITRES

- Messieurs les arbitres, sur la FMI, c'est à vous de rentrer les délégués sur la tablette, avant la rencontre. Vous devez demander aux dirigeants du club recevant de vous fournir les noms, et à vous de les mettre dans la tablette. De même pour les remplaçants que vous êtes priés de noter dans la tablette. Merci.

- Messieurs les arbitres, il est rappelé que les « sous-shorts » de couleur différente sont interdits (sauf « sous-short » médical avec certificat médical), ainsi que les collants.

- Comme déjà signalé plusieurs fois, il vous faut lire le PV entièrement, surtout le secteur stéphanois, quand vous arbitrez sur le Stéphanois (commission sportive seniors).

- Des drapeaux BIP sont disponibles à la Délégation du Roannais pour les arbitres qui le désirent : 1 € symbolique sera demandé à la personne qui prend les drapeaux. Si ceux-ci sont rendus abîmés, les réparations seront à la charge de l'arbitre qui les aura empruntés.

- Des modifications peuvent être effectuées jusqu'au vendredi soir, 19h : soyez vigilants !
Seules les désignations sur « MyFFF » font foi de votre match (sauf appel après le vendredi à 19h).

- Les arbitres n'ayant pas de rencontre durant un week-end sont considérés comme « réservistes » : ils peuvent donc être appelés durant le week-end pour diriger une rencontre.